

Objet : Commission « Scénarii pour la métropole : Paris Ile-de-France demain »

Madame la Conseillère, monsieur le Conseiller,

Nous avons tenu ce matin la neuvième séance de notre commission « *Scenarii pour la métropole : Paris/Ile-de-France demain* ». Nous avons auditionné deux politistes, Patrick Le GALES et Jean-Marc OFFNER, ainsi que Jean-Paul HUCHON, Jean-Luc LAURENT et Serge MERY représentants l'exécutif régional.

Patrick Le GALES, Directeur de recherche CNRS au Centre de Recherches Politiques de Sciences Po (CEVIPOF), a rappelé le débat opposant les experts sur la gouvernabilité des métropoles : certains mettant en avant la réalité fonctionnelle des réseaux techniques et des grands syndicats par-delà les réalités institutionnelles, d'autres privilégiant le besoin d'institutions clairement légitimes fussent-elles à une échelle non pertinente. Il a expliqué que l'enjeu fondamental posé actuellement aux politiques publiques concernait leur mise en œuvre effective, c'est-à-dire l'efficacité sur le long terme de politiques plus « invisibles » que les actions souvent ponctuelles et médiatiques mises en avant dans les stratégies concurrentielles entre métropoles mondiales. Ainsi la gouvernance devrait être une forme de coordination, associant notamment les acteurs privés, mais avec l'efficacité du « gouvernement ».

Faut-il dans ce cadre créer une nouvelle institution pour le Grand Paris ? Pour lui, le « grand Paris » d'aujourd'hui correspond clairement à la Région, dont il faudrait renforcer la capacité de gouvernance comme de gouvernement. Il s'est montré favorable à un renforcement des compétences régionales (sur le plan fiscal et normatif), en tenant compte de la spécificité de l'Ile-de-France par rapport aux autres régions françaises. Avec le risque potentiel d'une Région qui se concentrerait mécaniquement sur ses enjeux de cohésion interne, au détriment de son rôle de moteur économique à l'échelle nationale.

Selon lui, il est néanmoins nécessaire de reconnaître et de renforcer le cœur d'agglomération. Peut-être sous la forme d'un « petit » Grand Paris à partir d'une fusion entre Paris et les communes limitrophes. Et, en toute hypothèse un développement volontariste de l'intercommunalité sous pilotage régional.

Enfin, il a évoqué la place de l'Etat, actuellement en pleine évolution, qui opère un retrait en matière d'intervention directe tout en renforçant les procédures de contrôles et de régulation financière (selon le mode du « gouverner à distance »). D'où une plus grande autonomie régionale mais dans un cadre beaucoup plus contraint.

Jean-Marc OFFNER a mis en exergue le très large consensus existant entre chercheurs, contrastant fortement avec les positions des politiques (et des architectes), fondé sur le fait que l'institution n'est qu'un élément parmi d'autres de gouvernabilité, que l'instance régionale est bien placée pour renforcer son rôle, et que les autres territoires (ancien département de la Seine, cœur d'agglomération...) sont des espaces fonctionnels parmi d'autres.

Parce qu'à la prégnance de la continuité urbaine a succédé la question désormais structurante des flux, les deux problèmes majeurs franciliens, le logement et les inégalités socio-spatiales, peuvent être traités par différents mécanismes techniques n'exigeant pas de nouvelle institution.

Jean-Marc OFFNER n'en est pas moins revenu sur ce besoin d'institution nouvelle porté par certains politiques. Le problème spécifique de l'« introversion » parisienne, en voie de résolution (évolutions de Paris et de la ceinture rouge, gommage urbain du périphérique, conférence métropolitaine, etc.) est toujours très présent (rupture dans les transports urbains, inégalités de richesse). De plus, la question de la mise en œuvre du SDRIF exige de donner corps au polycentrisme (porté par les Conseils généraux ? Les intercommunalités ? Les OIN ?) et de développer les compétences d'interface (articulation transports et urbanisme par exemple).

C'est pourquoi il préconise un renforcement des grands syndicats intercommunaux, sur le plan territorial et fonctionnel, et la création de nouvelles structures sur ce modèle (par exemple pour le logement). Ces syndicats seraient associés au sein d'une conférence des intercommunalités ou d'un syndicat mixte ouvert afin d'assurer une transversalité dans la démarche et une politique globale et/ou adossés à une agence d'urbanisme d'un nouveau genre. Ce scénario accorde une grande importance au développement de l'expertise au niveau des compétences d'interface. Interrogé sur l'absence de visibilité politique de ces structures, il s'est montré favorable à une « présence » politique forte à la tête de cette/ces instance(s).

La séance s'est poursuivie avec l'audition de Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil Régional, ainsi que des vice-présidents Serge MERY et Jean-Luc LAURENT.

Face à la diversité des attentes et des domaines explorés par la Conférence métropolitaine et constatant l'absence de choix clair en faveur d'une institution nouvelle, Jean-Paul HUCHON a insisté en préalable sur le risque que constituerait l'autonomisation du cœur d'agglomération alors même que l'enjeu est de renforcer la cohésion et le rayonnement d'une métropole de rang mondial et regroupant plus de 9 millions d'habitants sur 400 communes. Il a rappelé le cadre structurant que constitue le projet de SDRIF. Il a déclaré ne pas être favorable à l'institutionnalisation du cœur d'agglomération ou à la suppression des départements, ces mesures risquant d'augmenter les fractures de la métropole. Le Président s'est dit assez proche du scénario de la « marguerite », en souhaitant un renforcement complémentaire de la Région et de l'intercommunalité.

Compte tenu du fonctionnement interdépendant des territoires de la métropole, il a souligné tout d'abord, le besoin incontournable d'une refonte des mécanismes de péréquation et de mutualisation. Il est ensuite revenu sur les compétences en matière de transports et de développement économique qu'il serait nécessaire de renforcer à l'échelle régionale. Rappelant que l'ensemble des mesures prises au sein du STIF le sont généralement à l'unanimité, il a plutôt évoqué à terme le passage du STIF au SDIF (Syndicat des Déplacements d'Ile-de-France) ayant également compétence en matière de gestion des routes et de la circulation.

C'est dans le domaine du logement que le besoin d'intercommunalité est le plus fort, mais là encore l'échelle régionale a sa cohérence. Jean-Paul HUCHON a rappelé le rôle joué par l'Etablissement Public Foncier Régional (EPFR) et s'est dit favorable à ce que celui-ci fasse l'objet d'une coopération renforcée, notamment à l'échelle du cœur de l'agglomération compte tenu des attentes et des difficultés posées aux maires en zone dense.

Attendant la fin des travaux de la commission avant de se prononcer définitivement sur la question du cœur d'agglomération, il a considéré que les évolutions devaient concerner en priorité les questions locales concernant les services aux habitants et l'urbanisme opérationnel.

Serge MERY, vice-président en charge des transports et de la circulation, a considéré que reparler de l'ancien Département de la Seine ne fait que rajouter un niveau supplémentaire et par conséquent, de la complexité. Il s'agit de renforcer la Région, qui devrait acquérir des compétences nouvelles comme le stationnement, la circulation des marchandises. La Région doit aussi saisir des opportunités comme le développement du transport sur les franges de la métropole ou de banlieue à banlieue.

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr

Jean-Luc LAURENT, Vice-président en charge du logement et de l'action foncière, a considéré que l'objectif est de réduire les inégalités au sein de la métropole. Dans le domaine du logement, la politique foncière est essentielle pour pouvoir construire en cohérence avec les transports, les lieux de desserte. Le bilan actuel de l'EPFR est à ce titre très positif. Mais il souhaite aller plus loin en créant dans le domaine du logement un syndicat qui associe la Région, l'ensemble des départements, les représentants des intercommunalités et des communes. Il s'agit de garantir à l'échelle de la métropole régionale un guichet unique sur le modèle du STIF où s'élaborerait une contractualisation selon les orientations du SDRIF.

En espérant vous retrouver pour la prochaine séance de notre commission, je vous prie d'agréer Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, mes meilleures salutations,

Jean-Paul PLANCHOU

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75700 Paris cedex 07
Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69
www.iledefrance.fr